

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LE PLAN DE PROTECTION : UN PAS VERS LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES HABITATS FAUNIQUES DE LA PROPRIÉTÉ KENAUK

Québec, le 21 octobre 2015 – Conservation de la nature Canada (CNC) a produit un plan de protection des habitats fauniques de la propriété Kenauk, en Outaouais, à l'aide du financement de la Fondation de la faune du Québec et de son programme *Protéger les habitats fauniques*.

La propriété Kenauk compte 260 kilomètres carrés, dont 40 kilomètres carrés sont la propriété de CNC. Riche en habitats diversifiés, la propriété Kenauk inclut le plus grand peuplement répertorié dans la province d'érable noir, une espèce désignée vulnérable au Québec. De plus, de nombreux habitats favorables à l'omble de fontaine s'y retrouvent et des milieux humides permettent la présence d'une grande diversité d'espèces de sauvagine.

Le plan de protection présente une synthèse des connaissances sur la faune et la flore du territoire, ainsi que sur les besoins de ces espèces en termes d'habitats. Une liste de recommandations concrètes quant à l'intendance du territoire et à la gestion des ressources naturelles ainsi que des actions pour la protection des habitats fauniques et des stratégies conciliant activités forestières et maintien des espèces font également partie de ce plan. Dans les prochaines années, CNC espère agrandir la portion protégée du territoire afin que davantage d'habitats intègres soient maintenus à perpétuité pour les populations fauniques et floristiques. Le plan de protection servira de cadre de référence pour la planification des cibles et des actions de conservation pour le territoire de Kenauk.

« Ce projet constitue une première étape de préparation et de planification cruciale en vue de la conservation des habitats fauniques, souligne André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune. L'engagement de CNC pour le territoire de Kenauk permettra de protéger des milieux naturels de grande valeur faunique, en conciliation avec les activités forestières et récréatives présentes sur le territoire. »

Le programme *Protéger les habitats fauniques* vise à protéger des habitats fauniques exceptionnels et menacés, surtout ceux qui sont situés sur des terrains privés. Il permet de soutenir les organismes qui veulent acquérir des terrains qui constituent des habitats de grande qualité pour la faune, afin de les conserver, ou convaincre les propriétaires d'habitats fauniques de les conserver volontairement.



Fondation de la faune du Québec

À propos

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

- 30 -

Source :

M^{me} Geneviève Lacroix
Coordonnatrice de projets
418 644-7926, poste 139

genevieve.lacroix@fondationdelafaune.qc.ca

Renseignements :

M^{me} Christine Bélanger
Coordonnatrice de projets
418 644-7926, poste 123

christine.belanger@fondationdelafaune.qc.ca